



## **LOI n°2018-039**

**autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Amélioration de la Gestion des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-Financement Additionnel, conclu le 05 octobre 2018 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Pour accompagner l'Etat Malagasy à faire face à la situation économique et à la restructuration de la JIRAMA, l'Association Internationale de Développement (IDA) lui a octroyé un Prêt d'un montant de VINGT SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE DROITS DE TIRAGES SPECIAUX (27 900 000 DTS), pour le financement du Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-Financement Additionnel.

### **OBJECTIFS DU PROJET :**

Améliorer la performance opérationnelle de la JIRAMA, la fiabilité de l'approvisionnement en électricité dans la zone du Projet.

### **CONDITIONS FINANCIERES :**

Montant total de 27 900 000 DTS, dont :

- Durée totale de remboursement : 38 ans dont 6 ans de différé ;
- Commission d'engagement : au taux annuel de 0,5% sur le solde de financement non décaissé ;
- Commission de service : au taux annuel de 0,75% du montant total décaissé et non encore remboursé.

**ORGANE D'EXECUTION :** Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures,  
JIRAMA

**DATE DE CLOTURE** : 31 décembre 2021

Aux termes de l'article 137, paragraphe II de la Constitution, « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la loi ».

Tel est l'objet de la présente loi.



## LOI n°2018-039

### **autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Amélioration de la Gestion des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-Financement Additionnel, conclu le 05 octobre 2018 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance plénière respective en date du 11 décembre 2018 et du 13 décembre 2018, la loi dont la teneur suit :

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Amélioration de la Gestion des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-Financement Additionnel, conclu le 05 octobre 2018 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de VINGT SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE DROITS DE TIRAGES SPECIAUX (27 900 000 DTS), pour le financement du Projet d'Amélioration de la Gestion des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-Financement Additionnel.

**Article 2-** La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

**Antananarivo, le 13 décembre 2018**

**LE PRESIDENT DU SENAT, p.i**

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, p.i**

**RANDRIAMBOLOLONA Mananjara**

**MAHAZOASY Mananjara Freddie**